

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
24/03/87

Origine :
DGR

Messieurs les Directeurs
Messieurs les Agents Comptables
- des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
- des Caisses Générales de Sécurité Sociale
Messieurs les Directeurs
Messieurs les Agents Comptables
- des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
de Paris et Strasbourg

Réf. :

DGR n° 2056/87

Plan de classement :

274					
-----	--	--	--	--	--

Objet :
PROTOCOLE D'ACCORD "ORGANISMES SOCIAUX-ASSUREURS" - COMMISSION DE CONCILIATION
- Saisine de la Commission de Conciliation
- Présentation des dossiers destinés à la Commission de Conciliation

Pièces jointes :

-	1
---	---

Liens :
Compl.la circ.CNAMTS DGR n° 1831/85

Date d'effet :
Dossier suivi par :
Téléphone :

Immédiate

Date de Réponse :

@

**Direction de la
Gestion du Risque**

	Messieurs les Directeurs
	Messieurs les Agents Comptables
24/03/87	- des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
	- des Caisses Générales de Sécurité Sociale
Origine :	Messieurs les Directeurs
DGR	Messieurs les Agents Comptables
	- des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
	de Paris et Strasbourg

N/Réf. : DGR n° 2056/87

Objet : Protocole d'Accord - "Organismes Sociaux-Assureurs".
Commission de Conciliation

Je vous prie de bien vouloir trouver un nouveau modèle de fiche de présentation qui devra **obligatoirement** être joint à chaque dossier destiné à la Commission de Conciliation.

Je vous rappelle que les dossiers doivent être adressés en 5 exemplaires et que **chaque exemplaire** du dossier doit comporter en plus de la fiche de présentation :

- le mémoire établi par la Caisse,
- les correspondances originales et les photocopies pour les 4 autres exemplaires,
- le constat amiable ou le procès-verbal de police ou de Gendarmerie.

M. BARUBE

FICHE DE PRESENTATION

- CPAM de :
- COMPAGNIE D'ASSURANCE GERANT LE DOSSIER :
- DATE DE L'ACCIDENT : _____
- NOM(s) et PRENOM(s) DE LA(les) VICTIMES :

NOM - PRENOMS	(1)	(2)

- DATE DE LA PREMIERE DEMANDE DE REGLEMENT : _____
- PROCEDURE D'ESCALADE :
 - ECHELON CHEF DE SERVICE :
 - Date d'envoi : _____
 - Date de la réponse : _____
 - ECHELON DIRECTION :
 - Date d'envoi : _____
 - Date de la réponse : _____
 - DATE DE SAISINE DE LA COMMISSION DE CONCILIATION : _____

(1) Préciser si la victime est "assuré social" ou "ayant-droit"
(2) Préciser si la victime est "conducteur, passager, piéton".